



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada



**Conseils pratiques**  
**Ondes de**  
**tempête**



Canada

## TABLE DES MATIÈRES

Ondes de tempête . . . . .	1
Soyez à l'écoute des avertissements . . . . .	2
Préparez-vous . . . . .	3
Quand on annonce une onde de tempête à la météo . . . . .	5
Que fait ma communauté pour aider à prévenir les dégâts? . . . . .	7
Renseignements supplémentaires . . . . .	9

## REMERCIEMENTS

La présente publication a été conçue par le **Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile** du gouvernement du Canada, en collaboration avec **Environnement Canada**.

La version électronique de cette brochure est disponible au [www.bpiepc.gc.ca](http://www.bpiepc.gc.ca) sur Internet.

Cette publication est également offerte en médias substituts (cassettes audio, braille, gros caractères, disquettes d'ordinateur) via le système InfoTouch. Composez le 1-800-788-8282 sur un téléphone à clavier ou par téléscripteur (ATS).

This publication is also available in English.

ISBN : 0-662-85840-9

N° de catalogue : D82-61/2001F

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux  
Édition revue en juin 2003.

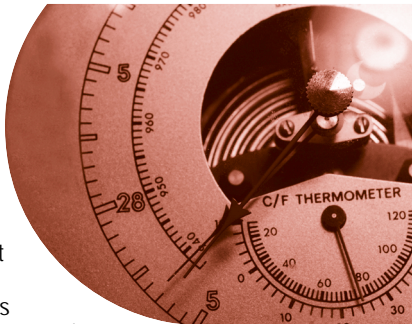


# Ondes de tempête



UNE ONDE DE TEMPÊTE PEUT ÊTRE DÉFINIE COMME UNE ÉLÉVATION ANORMALE DU NIVEAU DES EAUX. LES ONDES DE TEMPÊTE ACCOMPAGNENT SOUVENT DE TRÈS INTENSES TEMPÊTES D'HIVER, DES OURAGANS OU DES VENTS VIOLENTS ET SONT CAUSÉES PAR LE VENT ET LA PRESSON QUI « POUSSENT » L'EAU DANS LA PLATE-FORME CONTINENTALE ET SUR LE LITTORAL. QUAND ELLES FRAPPENT LE LITTORAL, LES ONDES DE TEMPÊTE SONT SOUVENT SUIVIES DE HAUTES VAGUES.

Les ondes de tempête peuvent traverser la laisse de haute mer, telle que définie par la marée, et causer des inondations côtières. Ces dernières ne doivent pas être prises à la légère car elles peuvent gravement affecter un bon nombre de localités côtières canadiennes et votre vie



pourrait être menacée si vous vous trouviez près du littoral au cours d'une inondation extrême. Il est donc d'une grande importance de prendre des mesures pour vous protéger, protéger votre famille et vos biens, avant que ne frappe une onde de tempête.

Le but de cette brochure est de vous aider à vous préparer à affronter les ondes de tempête et les inondations côtières en vous présentant quelques étapes à suivre, au cas où serait prévue ou se produirait une onde de tempête.



## SOYEZ À L'ÉCOUTE DES AVERTISSEMENTS

Environnement Canada surveille le temps 24 heures sur 24, sept jours sur sept.

Quand une onde de tempête peut avoir des répercussions sur une région, le Service météorologique du

Canada (SMC) émet des avis et des avertissements, et/ou réalise des entrevues dans divers médias dont les agences de transmission, la radiométéo d'Environnement Canada et les appareils de réponse automatique.

S'il prévoit une importante onde de tempête, Environnement Canada émettra un avis dans ses documents de synthèse des situations météorologiques maritimes et publiques, informant le public de la possibilité de hauts déferlements et niveaux d'eau ainsi que d'inondations côtières. Ces renseignements sont émis jusqu'à quarante-huit heures à l'avance d'une onde de tempête anticipée.

Si les météorologues prévoient une onde de tempête de large envergure, ils émettront aussi un avertissement météorologique au public. Les conséquences de ces ondes de tempête peuvent varier d'un océan à l'autre, rendant difficile la tâche de fournir des avertissements précis pour chaque région locale. Par exemple, une élévation de 60 centimètres du niveau de la mer n'est peut-être pas importante pour une région, mais peut causer des dégâts importants dans d'autres régions, selon la hauteur de la marée.



Environnement Canada ainsi que les Organisations de gestion des urgences collaborent afin d'assurer que les messages pertinents sur les ondes de tempête se rendent dans les communautés qui pourraient être affectées.

## PRÉPAREZ-VOUS

Les ondes de tempête peuvent se produire rapidement, sans vous laisser beaucoup de temps de préparation. Les résidents, surtout ceux qui vivent dans les dépressions de terrain près du littoral, devraient prendre les précautions et les mesures de préparation nécessaires pour affronter ces tempêtes. Vous devez planifier à l'avance afin d'avoir de meilleures chances de réduire les dégâts causés par une onde de tempête.

### *Connaissez-vous bien votre propriété?*

Renseignez-vous si votre maison risque d'être endommagée par une onde de tempête. Vos voisins ont-ils vécu l'expérience d'une inondation côtière dans le passé? Si oui, assurez-vous d'inspecter attentivement votre maison et votre propriété pour tout danger possible d'inondation ou tout autre risque. Il est important que vous sachiez comment couper l'alimentation en gaz et en électricité dans votre demeure, car les autorités locales pourraient vous demander de le faire.

### *Savez-vous à quel endroit vous avez mis tous vos documents importants?*

Faites un inventaire de tous vos biens (propriété et biens personnels); vous pouvez dresser une liste de tous les objets de valeurs que vous possédez et garder une vidéocassette ou des photographies de ceux-ci pour vos assurances. Assurez-vous de bien ranger tous vos documents importants (c.-à-d., les certificats de naissance, les polices d'assurance, les actes de propriété, les passeports, les numéros d'assurance sociale, les dossiers d'immunisation, les certificats de mariage et de décès et les autres documents légaux) dans un endroit ou dans une boîte imperméable. La plupart des gens ont tendance à ranger tous leurs documents et leurs objets de valeurs dans le sous-sol. Si vous habitez dans une région à risque d'inondations, assurez-vous de les ranger à un étage plus élevé, là où ils seront protégés des dégâts causés par les inondations.



### *Savez-vous à quel endroit se retrouvera votre famille?*

Élaborez un plan d'évacuation de famille en cas d'urgence et assurez-vous que tous les membres de votre famille le connaissent bien. Communiquez avec votre Organisation de gestion des urgences locale, municipale ou provinciale pour



obtenir plus de renseignements sur la manière de vous préparer en famille pour les urgences. Vous devriez aussi connaître les plans d'urgence des écoles de votre voisinage, des bureaux, des garderies et des autres endroits

où les membres de votre famille travaillent ou s'amuse. Lors d'une urgence, il est très important de connaître les endroits fréquentés par les membres de votre famille et d'être en mesure de rejoindre chacun d'entre eux.

### *Avez-vous tout ce qu'il vous faut?*

Préparez une trousse d'urgence comportant de l'eau, de la nourriture, des médicaments, des fournitures médicales, des vêtements de rechange (avec des vêtements imperméables), une radio à piles ainsi qu'une lampe de poche avec des piles de rechange, des pièces d'identité et une copie de tous les documents personnels importants pour chaque membre de la famille. Les sacs de sable peuvent être un outil indispensable en vue d'empêcher l'eau d'entrer dans votre maison.



## QUAND ON ANNONCE UNE ONDE DE TEMPÊTE À LA MÉTÉO

Les ondes de tempête peuvent se produire à tout instant. Si vous demeurez dans une région sensible à ces tempêtes et aux inondations côtières, écoutez quotidiennement les prévisions maritimes ou publiques; vous saurez alors si les niveaux d'eau sont plus élevés que la normale dans certaines régions. Lorsqu'une onde de tempête se produit, vous devriez suivre les conseils ci-dessous afin de vous protéger et de protéger vos biens.

- Demeurez à l'intérieur, car la maison vous protège de l'eau.
- Si les membres de votre famille sont séparés, tenez-vous en contact de façon fréquente.
- Assurez-vous que les fenêtres du sous-sol sont fermées.
- Mettez de l'essence dans votre voiture, si une évacuation devient imminente, vous aurez peut-être de la difficulté à vous arrêter pour faire le plein.
- Vérifiez vos réserves, y compris les médicaments et les piles pour la radio et la lampe de poche.
- Surveillez la progression de la tempête et prêtez attention aux détails sur les avertissements et aux directives des autorités locales.
- Conduire dans les eaux d'inondation peut devenir dangereux. Avant de prendre le volant, il est plus sécuritaire d'écouter attentivement les agents de sauvetage qui coordonnent les plans d'évacuation.





- Demeurez à l'intérieur de la maison, du côté abrité du vent, et éloignez-vous des fenêtres.
- Soyez au courant des risques potentiels, tels que l'hypothermie causée par l'eau froide ou la noyade dans les eaux courantes. Les



- sections locales de l'Ambulance Saint-Jean ou de la Croix-Rouge peuvent vous fournir plus de renseignements sur les mesures de préparation ou de prévention contre les conséquences de ces dangers.
- Si vous avez des inquiétudes ou des questions ou si vous désirez en savoir plus sur les procédures d'évacuation; veuillez communiquer avec votre Organisation de gestion des urgences, ou avec les services locaux de police ou des incendies.

Voici quelques conseils utiles à garder en tête au cas où un ordre d'évacuation serait émis :

- Révissez et pratiquez votre plan d'évacuation de la maison avec les membres de votre famille.
- Emportez vos petits objets de valeur et vos documents importants, mais n'emportez que ce qui est nécessaire.
- Établissez un point de rencontre en dehors de votre localité, chez de la famille qui réside dans une ville avoisinante par exemple, afin que votre famille puisse s'y réunir après l'évacuation de votre domicile.
- Assurez-vous d'emporter votre trousse d'urgence.
- Si vous devez évacuer votre résidence, laissez une note indiquant votre destination et donnez votre nom au

centre des services d'inscription et de renseignements de votre localité, afin qu'ils puissent vous rejoindre quand il sera sécuritaire de retourner chez vous.





## QUE FAIT MA COMMUNAUTÉ POUR AIDER À PRÉVENIR LES DÉGÂTS?

Alors que les ondes de tempête deviennent une inquiétude grandissante dans les communautés du Canada, les municipalités ont réalisé qu'elles devaient prendre une plus grande part des responsabilités, afin de protéger leurs résidents. Lors d'une onde de tempête, les ressources communautaires essentielles peuvent être endommagées, détruites ou devenir inaccessibles. Une bonne planification constitue la meilleure manière de réduire les dégâts causés par les inondations côtières dans les communautés.

Les urbanistes et les dirigeants municipaux devront garder en tête les questions suivantes :

- Le personnel d'intervention pourra-t-il se rendre sur place et porter secours dans toutes les régions de la communauté? Quelles sont les régions les plus vulnérables aux dégâts causés par les ondes de tempête?
- Les résidents pourront-ils toujours se rendre à l'hôpital? Est-ce qu'il y a d'autres hôpitaux ou centres de santé dans les régions environnantes, en dehors de la zone dangereuse, qui pourraient aider à traiter de nombreuses personnes?
- Les résidents auront-ils accès à de l'eau potable? Y a-t-il des réserves de secours accessibles si les réserves d'eau sont endommagées?



- Les eaux d'égout pourraient-elles déborder?
- Quelles ressources naturelles pourraient être touchées par une onde de tempête? Y aura-t-il des pertes de terres agricoles ou de forêts précieuses?
- Qu'arrivera-t-il aux infrastructures côtières, comme les appontements, les quais, les accès par voie navigable et les promenades de bois?
- Les résidents connaissent-ils les mesures à prendre lorsqu'une onde de tempête est prévue?
- Y a-t-il des ressources culturelles qui pourraient être à risque, advenant une onde de tempête?
- Il serait bon de classer par ordre de priorité les zones à reconstruire ou à renforcer. Les municipalités n'ont pas besoin d'attendre de subir des dégâts avant de commencer à reconstruire. Tous les édifices importants pouvant subir des dégâts lors d'une onde de tempête peuvent être renforcés avant que l'une d'elles ne frappe.
- Il est nécessaire de décider s'il faut attribuer des fonds à la reconstruction des zones et des infrastructures endommagées. Il est aussi primordial de décider si l'action la plus appropriée est d'encourager la reconstruction des infrastructures endommagées dans les autres régions (c.-à-d. celles qui ont moins de chances d'être touchées par les ondes de tempête).



Des études sont en cours afin d'aider les municipalités à risque à mieux se préparer à l'éventualité d'une onde de tempête.

Les conditions météorologiques exceptionnelles peuvent avoir des répercussions dévastatrices sur les Canadiennes et les Canadiens – elles peuvent cependant être réduites si certaines précautions sont prises avant, pendant et après une urgence. L'essentiel est de bien se préparer aux ondes de tempête et de rester à l'écoute des actualités de la météo et des conditions météorologiques.



# Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur les phénomènes météorologiques violents ou sur la météo en général, vous pouvez vous adresser aux organisations suivantes :

## **SERVICE MÉTÉOROLOGIQUE DU CANADA ENVIRONNEMENT CANADA**

351 boulevard St. Joseph  
Gatineau, Québec K1A 0H3  
Téléphone : (819) 997-2800  
Sans frais : 1-800-668-6767  
Télécopieur : (819) 953-2225  
ATS : (819) 944-0736  
Courriel : [enviroinfo@ec.gc.ca](mailto:enviroinfo@ec.gc.ca)  
Internet : <http://www.msc-smc.ec.gc.ca>

## **MÉTÉO À LA CARTE**

Un service de prévisions météorologiques spécialisées enregistrées :  
1-900-565-4000  
Ce service est facturé à 0,95\$ la minute.

## **MÉTÉO CONSEIL**

Pour consulter un météorologue expert d'Environnement Canada :  
1-900-565-4455  
Les appels pour ce service sont facturés à 2,99\$ la minute.

Pour obtenir des renseignements généraux ou pour commander nos brochures de conseils pratiques, veuillez contacter :

## **Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile**

Direction des Affaires publiques

122, rue Bank, 2<sup>e</sup> étage

Ottawa, Canada

K1A 0W6

Téléphone : (613) 944-4875

Sans frais : 1-800-830-3118

Télécopieur : (613) 998-9589

Courriel : [communications@bpiepc.gc.ca](mailto:communications@bpiepc.gc.ca)

Internet : [www.bpiepc.gc.ca](http://www.bpiepc.gc.ca)

Veuillez communiquer avec **l'organisation de gestion des urgences** de votre province ou territoire pour obtenir de l'information régionale ou locale sur la protection civile :

### *Terre-Neuve et Labrador*

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (709) 729-3703

Télécopieur : (709) 729-3857

### *Île-du-Prince-Édouard*

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 888-8050

Télécopieur : (902) 888-8054

### *Nouvelle-Écosse*

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (902) 424-5620

Télécopieur : (902) 424-5376

### *Nouveau-Brunswick*

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (506) 453-2133

Sans frais : 1-800-561-4034

Télécopieur : (506) 453-5513

### *Québec*

Direction générale de la sécurité civile et  
de la sécurité incendie

Téléphone : (418) 646-7950

Télécopieur : (418) 646-5427

Ligne d'urgence sans frais : 1-866-776-8345

Ligne d'urgence : (418) 643-3256

Ou l'un des bureaux régionaux suivants :

- Bas-Saint-Laurent – Gaspésie –  
Îles-de-la-Madeleine : (418) 727-3589
- Saguenay – Lac-St-Jean – Côte-Nord : (418) 695-7872
- Capitale Nationale – Chaudière –  
Appalaches – Nunavik : (418) 643-3244
- Mauricie – Centre-du-Québec : (819) 371-6703
- Montréal – Laval – Laurentides –  
Lanaudière : (514) 873-1300
- Montérégie – Estrie : (514) 873-1324
- Outaouais – Abitibi – Témiscamingue –  
Nord-du-Québec : (819) 772-3737

### *Ontario*

Gestion d'urgence Ontario

Téléphone : (416) 314-8615

Télécopieur : (416) 314-3758

### *Manitoba*

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (204) 945-4772

Sans frais : 1-888-826-8298

Télécopieur : (204) 945-4620

### *Saskatchewan*

Planification d'urgence de la Saskatchewan

Téléphone : (306) 787-9563

Télécopieur : (306) 787-1694

### *Alberta*

Gestion des urgences de l'Alberta

Téléphone : (780) 422-9000

Sans frais en Alberta au 310-0000-780-422-9000

Télécopieur : (780) 422-1549

### *Colombie-Britannique*

Programme provincial de planification d'urgence

Téléphone : (250) 952-4913

Télécopieur : (250) 952-4888

### ***Territoires du Nord-Ouest***

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 873-7785

Télécopieur : (867) 873-8193

### ***Yukon***

Organisation des mesures d'urgence

Téléphone : (867) 667-5220

Télécopieur : (867) 393-6266

### ***Nunavut***

Gestion des urgences du Nunavut

Téléphone : (867) 975-5300

Télécopieur : (867) 979-4221



## **Vers un Canada plus sûr et plus sécuritaire**

Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile (BPIEPC), un organisme du ministère de la Défense nationale, est responsable de la planification d'urgence et de la continuité des opérations du gouvernement du Canada.

Grâce à ses programmes et à divers documents d'information, le BPIEPC améliore la capacité de gestion des risques des individus, des communautés, des entreprises et des gouvernements, dans leurs environnements matériels et cybernétiques.

[www.bpiepc.gc.ca](http://www.bpiepc.gc.ca)

## **SAUVE GARDE**

Sauve Garde est un programme de partenariat national qui vise à sensibiliser le public à l'égard de la protection civile au Canada.

Autres brochures de conseils pratiques dans cette série :

- En forêt
- Inondations – Que faire avant et après ?
- La conduite en hiver – Comment se préparer
- Pannes de courant en hiver
- Prévoir l'imprévu
- Se préparer, non s'inquiéter
- Survivre à un fort tremblement de terre
- Violentes tempêtes